

91 communes récompensées pour leur fleurissement

Le Conseil général remet aux 91 communes lauréates les prix du Concours des villes et villages fleuris. 68 communes qui ont candidaté aux Trophées yvelinois du fleurissement. Deux distinctions qui récompensent leurs efforts d'embellissement pour le cadre de vie des Yvelinois.

Fleurir apporte la nature au cœur des villes et, de ce fait, contribue à maîtriser l'espace urbain. Par cette cérémonie de remise de diplômes, le Département salue le rôle joué par les communes pour la qualité de vie des Yvelinois et l'attractivité du territoire.

Présidé par Daniel Level, conseiller général, le jury est composé d'élus, de représentants de l'administration et de professionnels reconnus dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et du tourisme.

Sur les 262 communes du département, **91 communes** ont participé en 2014 à différents échelons du label « **Villes et Villages Fleuris** » : 50 communes non labellisées, 39 communes labellisées au niveau régional et 2 au niveau national. Ce concours valorise la création d'un patrimoine végétal propice à la qualité de vie et au bien-être des habitants.

68 communes ont candidaté à un ou plusieurs Trophées yvelinois : 42 pour le thème, 46 pour la mairie fleurie, 11 pour l'eau dans les espaces verts et 19 pour le nouveau Trophée du jardin à partager.

Les Trophées yvelinois sont eux, propres au département, instaurés par le Conseil général. Ils sont au nombre de quatre :

- le **Trophée du thème** qui récompense l'illustration, dans les espaces verts, d'un thème annuel : « *Entrées de villes et de villages : afficher la nature de votre cadre de vie* » cette année ;
- le **Trophée de la mairie fleurie** souligne l'importance de l'hôtel de ville comme repère de la commune et lieu privilégié d'expression de l'identité locale ;
- le **Trophée de l'eau dans les espaces verts** met en évidence le rôle des espaces verts dans le cycle de l'eau, à la fois pour le maintien de la biodiversité et comme outil alternatif dans la gestion urbaine des eaux de pluie et des eaux usées ;
- **Le Trophée du jardin à partager** (nouveau 2014) récompense un jardin partagé mettant à la disposition de la population des productions écologiques, une démarche d'insertion, des informations pédagogiques ou des activités ludiques, tout en proposant un espace de solidarité, d'échanges et de partage.

Pour valoriser leurs projets, plus d'une centaine de jardiniers issus de 66 communes ont participé en 2014 à la **formation départementale sur le fleurissement durable innovant**.

CONTACT PRESSE

Alexia Borrás
01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr

